

Budget Anzère Tourisme SA

Conformément à la Loi sur le Tourisme, le budget d'Anzère Tourisme SA doit être validé par la commune d'Ayent.

Le CC prend connaissance du budget provisoire présenté pour 2017-2018. Celui-ci prévoit des charges de Fr. 3'137'000.00 et des recettes de Fr. 3'118'000.00, d'où un excédent de charges de Fr. 19'000.00.

La validation du budget interviendra après, notamment, l'envoi de la première facture liée à la taxe de séjour forfaitaire qui permettra de connaître plus précisément le montant à disposition d'Anzère Tourisme SA.

Amende médaille de chien non retirée

Le CC prend connaissance d'un avis de droit de Me Marie Franzetti concernant une interrogation du contrôle de l'habitant pour les personnes qui ne s'acquittent pas du prix de la médaille pour leur chien

Le CC peut donc se déterminer sur le montant de l'amende pour ce type d'infraction. Il fixe le montant de l'amende à Fr. 450.00 pour les personnes qui ne s'acquittent pas du prix de la médaille de leur chien.

Séance du 28.09.2017

Modification partielle de la loi sur les redevances hydrauliques

La loi sur les redevances hydrauliques est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019.

Une nouvelle mouture est mise en consultation par la confédération. La conférence gouvernementale des cantons alpins nous sollicite afin que l'on se détermine sur ce projet de loi mis en consultation.

La Fédération des Communes Valaisannes a communiqué également sa prise de position. L'association des communes concédantes s'est réunie le 06.09.2017 et a rencontré M. le Conseiller d'Etat Roberto Schmid le 12 septembre.

Le CC prend connaissance des différentes prises de position reçues et se rallie à la prise de position des communes concédantes tout en appuyant celles de la fédération des communes valaisannes et celle de la conférence des cantons alpins.

Assemblée générale ordinaire Télé Anzère SA

Les comptes 2015-2016 présentent une perte de Fr. 988'458.87, après comptabilisation d'amortissements à hauteur de Fr. 1'355'490.32.

Séance du 28.09.2017

Modification partielle de la loi sur les redevances hydrauliques

La loi sur les redevances hydrauliques est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019.

Une nouvelle mouture est mise en consultation par la confédération. La conférence gouvernementale des cantons alpins nous sollicite afin que l'on se détermine sur ce projet de loi mis en consultation.

La Fédération des Communes Valaisannes a communiqué également sa prise de position. L'association des communes concédantes s'est réunie le 06.09.2017 et a rencontré M. le Conseiller d'Etat Roberto Schmid le 12 septembre.

Le CC prend connaissance des différentes prises de position reçues et se rallie à la prise de position des communes concédantes tout en appuyant celles de la fédération des communes valaisannes et celle de la conférence des cantons alpins.

Assemblée générale ordinaire Télé Anzère SA

Les comptes 2015-2016 présentent une perte de Fr. 988'458.87, après comptabilisation d'amortissements à hauteur de Fr. 1'355'490.32.

Séance du 19.10.2017

Budget 2018

Le CC prend connaissance et accepte le budget 2018.

Celui-ci peut être consulté sur le site internet de la commune : www.ayent.ch.

Aperçu du compte administratif

Comptes
2016

Budget
2017

Budget
2018

Compte de fonctionnement

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- fr.	17'359'196.35	16'847'151.00	18'998'000.00
Revenus financiers	+ fr.	20'065'787.71	19'385'151.00	21'554'700.00
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	2'706'591.36	2'538'000.00	2'556'700.00

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	2'706'591.36	2'538'000.00	2'556'700.00
Amortissements ordinaires	- fr.	2'754'437.60	2'865'500.00	2'809'500.00
Amortissements complémentaires	- fr.	300'000.00	300'000.00	300'000.00
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	347'846.24	627'500.00	552'800.00
Excédent de revenus	= fr.	-	-	-

Compte des investissements

Dépenses	+ fr.	4'019'979.83	3'513'900.00	3'678'700.00
Recettes	- fr.	640'359.00	723'650.00	526'000.00
Investissements nets	= fr.	3'379'620.83	2'790'250.00	3'152'700.00
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	2'706'591.36	2'538'000.00	2'556'700.00
Investissements nets	- fr.	3'379'620.83	2'790'250.00	3'152'700.00
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	673'029.47	252'250.00	596'000.00
Excédent de financement	= fr.	-	-	-

Cyclo sportive des vins du Valais

Le CC autorise la Cyclo sportive des vins du Valais à emprunter les routes communales pour sa prochaine édition du 1^{er} août 2018.

Séance du 26.10.2017

Délivrance d'autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à M. Philippe Prêtre pour l'établissement exploité sous l'enseigne Black Horn Café à Anzère.

Pose d'un silo à sel

Le CC accepte la pose d'un silo à sel à Fortunau et sa location pour 5 ans auprès de la maison Taufix.

Ce dossier sera mis à l'enquête publique. La création d'un socle nécessaire à l'installation sera effectuée par le service TP.

Ordre du jour de la séance plénière du Conseil général

Le CC prend connaissance de l'ordre du jour provisoire de la prochaine séance plénière du Conseil général fixée au 14 décembre 2017, soit :

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 19 octobre 2017
4. Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation
5. Approbation du budget 2018
6. Plan financier 2018-2021
7. Proposition de révision du règlement du Conseil général
8. Point de la situation du conseil communal sur Télé Anzère SA
9. Divers

Le CC ne formule aucune remarque.

Plan financier 2018-2021

L'article 79 de la loi sur les communes (LCo) prescrit :

Le conseil municipal établit, pour une durée de quatre ans au moins, une planification financière qu'il porte à la connaissance de l'assemblée primaire ou du conseil général » et « Cette planification financière donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.

Le CC prend connaissance, traite et approuve le plan financier 2018-2021. Il sera présenté, pour information, au Conseil général.

Le plan financier peut être consulté sur le site internet de la commune : www.ayent.ch.

Sonorisation/internet salle de gymnastique, préau et Pré des sœurs

Le bureau BEE Bureau d'études électriques SA a effectué l'étude et donné le comparatif d'offres pour l'équipement multimédia du centre scolaire de St-Romain.

Le CC attribue ces travaux à l'entreprise EP Falco à Sion pour le montant de Fr. 58'234.90 TTC.

Dénomination définitive et officielle du lieu-dit Tseuzier

L'attractivité touristique de notre barrage, que ce soit pour les automobilistes, les vététistes, les cyclistes, les randonneurs n'est plus à démontrer. Par contre, la nomenclature de cet endroit magnifique n'est pas claire : Barrage du Rawil, Barrage de Zeuzier, Barrage de Tseuzier.

Etymologiquement, le mot Tseuzier est de la famille de Tseuzière, cabanes de berger qui étaient érigées à l'endroit du barrage. Quant au lieu-dit Rawyl, il dénomme plutôt le col, à 2429 mètres d'altitude. Les 650 mètres de dénivelé ainsi que les 2 heures de marches séparant ces deux points font qu'il est peu probable que le nom ait été le même.

Le CC nomme officiellement l'endroit du barrage "Tseuzier".

Ce nom sera transmis au canton pour enregistrement.

Direction du CMS

Selon le service des affaires intérieures et communale de l'Etat du Valais, l'activité professionnelle de Christophe Beney (directeur du CMS) n'est pas incompatible avec son mandat de conseiller communal.

Séance du 23.11.2017

Délivrance d'autorisations d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre les autorisations d'exploiter suivantes :

- Mme lorraine Guillaume pour l'établissement exploité sous l'enseigne "L'Orbiculture" à Anzère.
- M. Philippe Prêtre pour l'établissement exploité sous l'enseigne "Tip Top" Bar à Tapas – Après ski à Anzère.

Anzere Spa & Wellness SA

Suite au souhait émis par le Conseil général en séance plénière du 19 octobre dernier, le Conseil communal est intervenu auprès du conseil d'administration d'Anzère Spa & Wellness SA pour obtenir une réduction sur l'abonnement annuel pour les enfants domiciliés sur la Commune d'Ayent.

Aujourd'hui, elle a le plaisir d'annoncer que dès le 1^{er} janvier 2018, les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans révolus pourront acquérir cet abonnement annuel au prix de Fr. 40.00 donnant droit à l'accès à l'espace bains sur présentation de l'attestation de la Commune.